

JOURNAL
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

PREMIÈRE SESSION DE LA
61^e LÉGISLATURE, 2024-2025

L'HON. BRENDA MURPHY,
LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le mardi 19 novembre 2024

PROCLAMATION

ATTENDU QUE la troisième session de la soixantième législature de la province a été dissoute le 19 septembre 2024 ;

ET ATTENDU QUE j'ai cru bon de convoquer la première session de la soixante et unième législature de la province, je prends par la présente une proclamation convoquant l'Assemblée législative le 19 novembre 2024, à 11 heures.



La présente proclamation est faite sous mon seing et sous le grand sceau de la province, à Fredericton, le 5 novembre, en l'an de grâce deux mille vingt-quatre et en la troisième année du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Le procureur général,
Rob McKee, c.r.

La lieutenant-gouverneure,
Brenda L. Murphy

La première session de la 61^e législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires inscrits au rôle remis au greffier de la Chambre par la directrice générale des élections, ayant déjà été assermentés, prennent place à la Chambre.

Le greffier de l'Assemblée législative s'adresse à la Chambre, en ces termes :

S.H. la lieutenant-gouverneure me charge de vous informer qu'elle ne juge pas à propos de faire connaître, avant qu'une personne soit dûment choisie pour assumer la présidence, les motifs qui l'ont portée à convoquer l'Assemblée législative.

En conséquence, c'est le désir de Son Honneur que vous, membres de l'Assemblée législative, procédiez sur-le-champ au choix d'une personne digne et convenable pour assumer la présidence et la proposiez cet après-midi à l'approbation de Son Honneur à la Chambre de l'Assemblée.

La Chambre procède à l'élection à la présidence conformément à l'article 11 du Règlement.

Le greffier annonce ce qui suit :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, le Règlement dispose que, si un seul député est candidat à la présidence, le greffier de la Chambre annonce le nom du candidat et déclare d'office ce député élu président.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, il est de mon devoir de vous informer qu'il n'y a qu'une seule candidature aux fins de l'élection à la présidence en application de l'alinéa 11(8)m) du Règlement. Il m'incombe donc d'annoncer que Francine Landry, députée de la circonscription électorale de Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, est déclarée élue à la présidence.

L'hon. Susan Holt, première ministre, et M. Glen Savoie, chef de l'opposition officielle, escortent M^{me} Francine Landry à l'estrade, où, debout sur le dernier degré, elle s'adresse à la Chambre, en ces termes :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, je reconnais respectueusement que le Nouveau-Brunswick est situé sur les territoires non cédés et non abandonnés des peuples wolastoqey, mi'gmaw et peskotomuhkati. Je m'engage à restaurer et à reconstruire des relations significatives avec les peuples autochtones et à honorer ces terres porteuses des espoirs des générations à venir.

J'ai le plaisir aujourd'hui de remercier sincèrement et humblement la Chambre du grand honneur qu'il lui a plu de me conférer en me choisissant pour assumer la présidence.

Ayant conscience de mon manque relatif d'expérience en procédure parlementaire, j'aurais hésité avant d'accepter une charge comportant une si lourde responsabilité, n'eût été l'assurance de pouvoir en tout temps compter sur la courtoisie, la patience et la bienveillance de chaque parlementaire.

Je vous remercie de nouveau et me soumetts maintenant à la Chambre.

Je suis consciente des responsabilités que comporte la fonction et des attentes qui y sont liées. À titre de présidente, je suis résolue à faire preuve d'impartialité pour ce qui est d'assurer l'équité, la transparence et l'intégrité de nos débats. Mon rôle consistera à faire en sorte que chaque voix à la Chambre puisse se faire entendre dans le respect tant de nos valeurs que des règles qui gouvernent notre institution. Que vous siégiez ici depuis de nombreuses années ou que vous en soyez à votre premier mandat parlementaire, sachez que vos opinions et que votre point de vue seront respectés.

Nous avons été élus pour représenter les aspirations de nos concitoyens, pour défendre leurs intérêts et pour travailler au bien commun de notre société. Dans cette Assemblée, au-delà des différences politiques, il est essentiel que nous restions unis par cette mission commune. Il nous appartient d'incarner le respect mutuel, d'être à l'écoute des idées de chacun et de favoriser un climat de dialogue constructif et d'ouverture. Nous pouvons débattre de grands projets, proposer des réformes structurelles ambitieuses et soutenir l'élan nécessaire pour propulser notre province vers un avenir prometteur. Chacun d'entre vous peut contribuer.

En tant que présidente, je suis résolue à favoriser un milieu de travail où l'intégrité et l'honnêteté sont la norme, où tout un chacun se sent libre de défendre ses convictions et où les débats démocratiques les plus vigoureux peuvent avoir lieu. J'écouterai vos préoccupations, je serai attentive à vos besoins et je serai disponible pour vous accompagner dans la réalisation de nos objectifs communs.

Je suis également très fière de faire partie de l'histoire qui s'écrit au Nouveau-Brunswick depuis le 21 octobre. Il y a une première ministre du Nouveau-Brunswick, et une première femme francophone assure la présidence de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. C'est un grand pas pour toutes les femmes et toutes les jeunes filles du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs.

Si je suis devant vous aujourd'hui, c'est en grande partie grâce à mon cheminement des 10 dernières années comme députée de Madawaska-Les-Lacs—Edmundston. Je veux remercier du fond du coeur les gens de ma circonscription de m'avoir accordé un quatrième mandat. Mon travail comme députée et représentante de mes concitoyens demeurera toujours ma priorité.

Les parlementaires voudront certainement se joindre à moi pour souligner l'excellent travail accompli depuis 2020 par le député de Kings-Centre, tout au long de son mandat à titre de président de l'Assemblée législative. Merci, Monsieur Oliver.

Je tiens aussi à remercier le greffier, les greffiers adjoints, le sergent d'armes et l'ensemble du personnel de l'Assemblée législative. Merci de m'avoir accueillie chaleureusement dans mes nouvelles fonctions. Je tiens à vous dire qu'il est rassurant pour moi de savoir que je peux compter sur vos sages conseils.

Sur une note plus personnelle, je veux remercier mon merveilleux conjoint et mari, Valmont Martin. Depuis 33 ans, nous cheminons ensemble et nous avons vécu plusieurs bons moments. Il y a aussi eu des périodes plus difficiles. Toujours, nous sommes demeurés unis, et je veux le remercier de son appui indéfectible.

À l'Assemblée, aujourd'hui, mon fils Christian est présent aussi. C'est un fils qui m'a toujours rendue fière et que j'adore, tout comme mes petits-enfants, Alexandre et Chloé. J'admire son courage, sa détermination et son travail acharné.

J'aimerais mentionner mon adjointe de circonscription, Jasmine Dupont, qui est accompagnée des membres suivants de mon équipe : Julie, Françoise et Stéphane, lesquels sont très actifs dans ma circonscription. Merci de tout ce que vous faites pour moi.

Une dernière pensée va à mes parents décédés. Je suis certaine que, de là-haut, ils sont fiers du cheminement de leur petite fille. J'en profite pour saluer mes trois soeurs et mon frère, ainsi que tous ceux et celles qui écoutent à la maison ou au travail, dont ma belle-fille Teri, ainsi que mes beaux-frères et belles-soeurs.

Encore une fois, je vous remercie tous et toutes de m'accorder aujourd'hui votre confiance. J'espère être à la hauteur de cette noble mission et je compte sur votre appui et votre collaboration pour que nous puissions réaliser ensemble notre travail dans la dignité, le respect et l'efficacité.

Woliwon. Wela'lin. Merci. Thank you.

Sur ce, M^{me} Landry monte au fauteuil, et la masse est placée sur le bureau de la Chambre.

La première ministre communique à la Chambre le message suivant de S.H. la lieutenant-gouverneure :

Madame la présidente, le greffier ayant fait part à la Chambre de la permission de Son Honneur pour voir immédiatement à l'élection à la présidence, je dois maintenant informer la Chambre qu'il plaît à Son Honneur que la Chambre propose à son approbation, à 13 h 30 ici même, la personne élue.

La séance, suspendue à 11 h 12, reprend à 13 h 30.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

La présidente de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Votre Honneur ayant fait connaître son désir à la Chambre, celle-ci est passée au choix d'une personne pour assumer la présidence. Elle a choisi de m'élire à cette charge importante et honorable et me propose maintenant à l'approbation de Votre Honneur.

Le greffier de la Chambre dit ce qui suit :

Madame la présidente, S.H. la lieutenant-gouverneure me charge de vous dire qu'elle est pleinement consciente de votre ardeur pour le service public et de votre compétence à assumer les fonctions de la charge à laquelle l'Assemblée législative a choisi de vous élire et qu'elle approuve volontiers le choix de cette dernière et vous confirme à la présidence.

La présidente de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Comme il a plu à Votre Honneur d'approuver l'Assemblée dans son choix de m'élire à la présidence, il est maintenant de mon devoir de réclamer en son nom la reconnaissance de tous ses droits et privilèges, anciens et traditionnels, notamment l'inviolabilité parlementaire, la liberté de parole dans les débats et l'accès auprès de la personne de Votre Honneur lorsque l'Assemblée le juge nécessaire pour le service public, et de vous demander d'interpréter de la manière la plus favorable ses délibérations. En mon

propre nom, je dois demander que toute erreur de ma part ne soit pas imputée à l'Assemblée.

Le greffier de la Chambre répond ainsi qu'il suit :

Madame la présidente, Son Honneur a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de l'Assemblée envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté et ne doute nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence et lui accorde volontiers et de plein gré et saura lui reconnaître tous les privilèges qui lui sont accordés et reconnus d'ordinaire.

Pour ce qui est de vous-même, Madame la présidente, bien qu'elle soit consciente du fait que vous n'avez pas besoin d'une telle assurance, Son Honneur interprétera toujours de la manière la plus favorable vos paroles et vos actes.

Il plaît à S.H. la lieutenant-gouverneure d'ouvrir la session par le discours du trône, dont voici le texte :

Observations liminaires

Madame la présidente, honorables parlementaires, invités et concitoyens du Nouveau-Brunswick, bienvenue à l'ouverture de la première session de la 61^e législature du Nouveau-Brunswick.

Nous reconnaissons respectueusement que le territoire non cédé sur lequel nous sommes rassemblés fait partie des terres ancestrales des Wolastoqey, des Mi'gmaq et des Peskotomuhkati.

Nous félicitons l'honorable Susan Holt qui est devenue la 35^e première ministre du Nouveau-Brunswick. Nous souhaitons aussi la bienvenue dans cette enceinte à tous les parlementaires nouvellement élus ainsi qu'aux parlementaires de retour à l'Assemblée législative pour servir les membres de leur circonscription.

Bien que nous ayons de nombreuses raisons d'être reconnaissants dans notre magnifique province, nos collectivités font face à plusieurs défis de taille, y compris l'accès aux soins de santé, l'abordabilité du logement et l'offre de possibilités aux enfants leur permettant de s'épanouir.

Notre province regorge de gens résilients, créatifs, bienveillants et compatissants, qui sont prêts à relever ces défis de front et qui ont la certitude que c'est en travaillant main dans la main que nous bâtissons un avenir meilleur. Pour y parvenir, il faudra faire preuve d'audace et de collaboration et affronter ces défis par des moyens inédits.

Nous venons d'ailleurs de faire un premier pas en ce sens en élisant la première femme à diriger la province. Il s'agit d'un moment historique pour le Nouveau-

Brunswick, qui est aujourd'hui à l'aube d'une ère nouvelle. Les gens du Nouveau-Brunswick sont prêts pour le changement, et votre gouvernement est prêt à opérer le changement avec vous.

Nous commençons la session aujourd'hui en reconnaissant certains groupes et certaines personnes qui nous inspirent et dont l'oeuvre résonne positivement dans la province.

Félicitations et hommages

Au cours de la dernière année, un certain nombre de personnes du Nouveau-Brunswick se sont distinguées par leurs réalisations et ont mérité notre reconnaissance.

Dix nouvelles personnes ont été investies de l'Ordre du Nouveau-Brunswick. Les personnes intronisées en 2023 sont les suivantes : Catherine Akagi, de Saint Andrews ; J.W. « Bud » Bird, de Fredericton ; Isabelle McKee-Allain, de Dieppe ; Joanne E. McLeod, de Fredericton ; Bernard Poirier, de Dieppe. Les personnes intronisées en 2024 sont les suivantes : Kassim Doumbia, de Shippagan ; Carmen Gibbs, de Grand-Bouctouche (secteur de Saint-Thomas de Kent) ; John Leroux, de Fredericton ; Robert K. Irving, de Moncton ; Karen O. Taylor, de Woodstock.

Félicitations aux avocats et avocates du Nouveau-Brunswick qui ont été nommés conseillers et conseillères du roi.

Bravo également à Olivier Hussein, de Dieppe, qui a été désigné comme l'une des dix personnalités qui ont influencé la Francophonie canadienne en 2023 par Francopresse.

Nous félicitons les neuf personnes qui ont reçu le Prix d'excellence en éducation (secteur francophone) en 2023 ainsi que les dix personnes qui ont reçu le Prix d'excellence en éducation (secteur anglophone) en 2024.

Nous félicitons également les dix lauréats et lauréates de la deuxième édition des prix Étincelles, qui visent à reconnaître les pratiques innovatrices et les efforts déployés dans la création d'environnements d'apprentissage permettant aux élèves de mener une vie équilibrée, d'avoir un désir d'apprendre tout au long de leur vie et de vivre une citoyenneté éthique et engagée.

Bravo à Maude Cyr-Deschênes, d'Edmundston, qui a remporté la 10^e saison de La Voix, présentée à TVA.

Nous félicitons Dave Durepos et Sabrina Durepos, qui ont été intronisés au Temple de la renommée de 2024 de Basketball en fauteuil roulant Canada.

Nous rendons hommage aux personnes récompensées lors de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées 2024 : le prix de l'honorable Andy Scott a été remis au D^r Shawn Jennings, le prix de reconnaissance de l'employeur à Christine Evans, le prix provincial — volet

particulier à Kourtney Stevenson et le prix provincial — volet organisme aux Résidences communautaires de Moncton.

Félicitations au Pays de la Sagouine, lauréat du Prix en innovation et commercialisation Québec–Nouveau-Brunswick du 9^e Rendez-vous Acadie-Québec pour le Nouveau-Brunswick.

Bravo aux sept exportateurs dont le rendement exceptionnel leur a valu un prix lors de la 56^e édition annuelle des Prix de l'exportation, qui a eu lieu en mai : JessEm Tool Company, GAP Auto, Smartskin Technologies, Anessa, Let's Nurture, Bulletproof et Corruven.

Nous saluons le courage de Corey Proctor et de Rick Burgess, de Sussex, qui se sont rendus sur les lieux d'un incendie de structure pour sauver et protéger un membre de la communauté, un acte de bravoure pour lequel ils ont reçu le prix du héros citoyen des services d'incendie de Sussex.

Nous félicitons les athlètes du Nouveau-Brunswick, les entraîneurs, les officiels et les membres du personnel qui ont participé aux Jeux olympiques et aux Jeux paralympiques de 2024 à Paris. Félicitations aux deux athlètes paralympiques qui sont rentrés au pays avec une médaille : Alexandre Hayward, de Quispamsis, qui a gagné la médaille de bronze en cyclisme, et Danielle Dorris, de Moncton, qui a remporté l'or en natation.

Toutes nos félicitations également aux récipiendaires des Prix des droits de la personne du Nouveau-Brunswick 2024, soit : l'organisme Rendez-vous de la fierté Acadie Love, de Caraquet, qui a reçu le Prix des droits de la personne, et Merrit Johnson, de Fredericton, qui a reçu le Prix des droits de la personne jeunesse.

Nous félicitons Louis-Philippe Albert, de Fredericton, et Armand Doucet, de Dieppe, qui tous deux ont reçu l'Ordre du Canada en 2024.

Nous félicitons également Tara Francis, artiste Mi'kmaq de la Première nation d'Elsipogtog, qui est la toute première lauréate du Prix de l'artiste autochtone des Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts.

Toutes nos félicitations au nombre record de femmes élues à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Une nouvelle page de l'histoire de la province s'est écrite par l'élection de 17 femmes, dont la première femme de couleur et femme immigrante, la première femme francophone présidente de l'Assemblée législative, et la première femme première ministre du Nouveau-Brunswick, toutes élues lors de la récente élection provinciale.

Condoléances

Nous prenons aussi un moment pour honorer la mémoire des personnes qui sont décédées au cours de l'année.

Nous sommes attristés par le décès de Noël Kinsella, défenseur des droits de la personne qui a siégé au Sénat canadien pendant plusieurs années, comme membre et président.

Nous pleurons la perte du très honorable Brian Mulroney, 18^e premier ministre du Canada, qui restera dans nos mémoires pour son engagement et son dévouement envers notre pays.

Nous rendons hommage à Gifford Cooke, cofondateur de Cooke Aquaculture, qui a bâti, avec ses enfants, une entreprise prospère au rayonnement international, tout en la gardant bien enracinée ici, au Nouveau-Brunswick.

Nos pensées sont tournées vers Susan Stultz, ancienne députée et ministre, que l'on a surnommée affectueusement Turkey Lady, également bénévole engagée dont l'influence positive sur la communauté et la province ne tombera pas dans l'oubli.

Nous nous souviendrons d'Arthur L. Irving, président émérite du conseil d'administration d'Irving Oil et ancien président de l'entreprise, pour son énergie inépuisable et son dévouement envers le monde des affaires et la communauté.

Le sénateur Joseph A. Day restera également dans nos mémoires pour sa gentillesse, sa sagesse et sa volonté de servir la population du Nouveau-Brunswick.

Nous sommes attristés par le décès de Réginald Charles Gagnon, acadien et auteur-compositeur-interprète de musique country, que nous connaissions mieux sous le nom de Cayouche.

Nous rendons hommage à Marcel-Romain Thériault, acteur et metteur en scène de talent, connu pour ses nombreux rôles au théâtre et à la télévision.

Nous n'oublierons pas Donald Sutherland, acteur de renommée internationale né à Saint John.

Nous honorons la mémoire de James K. Irving, président de J.D. Irving, Limited, dont la contribution à sa communauté et à la province constituera un héritage pour plusieurs générations.

Nous sommes attristés par le décès de l'auteur-compositeur-interprète acadien Paul Dwayne.

Nous nous souvenons de Mario LeBlanc, mieux connu sous le nom de Fayot, acadien et auteur-compositeur-interprète de musique folk rock.

Nous pleurons la perte récente de Murray Sinclair, sénateur retraité, avocat et juge autochtone, qui a été président de la Commission de vérité et réconciliation relative aux pensionnats indiens de 2009 à 2015. Son travail nous a tous mis au défi de faire mieux et de nous engager dans la voie de la réconciliation.

Introduction

Aujourd'hui, à bien des égards, le Nouveau-Brunswick entame un nouveau chapitre, un chapitre défini par la collaboration, la transparence et les possibilités.

Votre gouvernement sait que la confiance se mérite, et il est disposé à travailler fort pour gagner celle des gens du Nouveau-Brunswick. Les parlementaires réunis ici aujourd'hui représentent des gens des quatre coins de la province. Ils ont été élus à l'Assemblée législative pour porter les voix des membres de leur circonscription et veiller à ce qu'ils reçoivent le soutien et les services dont ils ont besoin.

Les soins de santé et l'abordabilité revêtent une importance cruciale, car trop de personnes au Nouveau-Brunswick peinent à accéder aux soins primaires et à joindre les deux bouts. Votre gouvernement abordera de front ces questions urgentes et poursuivra ses efforts pour redresser la situation dans les mois et les années à venir.

Votre gouvernement est déjà passé à l'action en s'attaquant à bon nombre des priorités clés qu'il compte réaliser dans les 100 premiers jours de son mandat, notamment l'élimination de la portion provinciale de la taxe de vente sur l'électricité domestique, la mise en place d'un plafonnement des loyers et l'abolition de la majoration liée au coût du carbone pour rendre la vie plus abordable ; l'élimination de la portion provinciale de la taxe sur les immeubles à logements multiples pour faire face à la crise du logement ; le versement de primes de maintien aux infirmières du Nouveau-Brunswick pour leur témoigner le respect et la reconnaissance qu'elles méritent.

La confiance se bâtit non seulement au fil des actions concrètes, mais aussi en fonction de la façon dont ces actions sont menées.

Votre gouvernement ira à la rencontre de la population pour établir une relation authentique avec elle, ainsi qu'avec les collectivités, les parties prenantes et les experts, en s'inspirant du principe de défense des personnes handicapées « Rien pour nous sans nous ».

Votre gouvernement reconnaît qu'il n'existe pas de solution universelle, que la prospérité de chaque collectivité dépend de différents éléments et que notre législation, nos politiques et nos programmes doivent être conçus pour en tenir compte.

Aujourd'hui, votre gouvernement vous présente son plan pour améliorer la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick, en décrivant, d'une part, son approche à long terme pour relever les défis auxquels nous faisons face et, d'autre part, les mesures à court terme qu'il prendra au cours de sa première année de mandat.

Priorités du gouvernement

Pour relever les défis auxquels nous faisons face, votre gouvernement a déterminé six secteurs prioritaires :

- Soins de santé
- Vie abordable et logement
- Éducation
- Développement économique
- Environnement
- Gouvernement de confiance

Des objectifs mesurables seront fixés pour chacun de ces secteurs, et ce, pour que les progrès soient réalisés en temps opportun, soient transparents et aient des retombées positives.

Soins de santé

SOINS COMMUNAUTAIRES

Votre gouvernement est convaincu de l'importance de donner aux gens du Nouveau-Brunswick l'accès aux soins dont ils ont besoin, près de chez eux, au moment où ils en ont besoin. Pour atteindre cet objectif, il améliorera le système de santé afin de le rendre accessible et souple et de le doter de bons outils et de bonnes équipes pour répondre aux besoins de la population de la province.

Trop de personnes au Nouveau-Brunswick sont toujours sans médecin de famille. Votre gouvernement mettra sur pied et appuiera 30 cliniques de soins communautaires au cours des quatre prochaines années en vue d'améliorer l'accès aux soins. Ces cliniques offriront des soins en collaboration à l'échelle locale grâce à divers professionnels de la santé. Un personnel non clinique et un personnel de soutien administratif dédiés seront également mis à contribution en vertu du modèle de soins en collaboration pour que les professionnels de la santé puissent se concentrer sur les patients, et non les tâches administratives.

Votre gouvernement s'est engagé à soutenir 10 cliniques de soins communautaires en 2025, soit à Fredericton, à Moncton, à Saint John, à Edmundston, à Campbellton, à St. Stephen, à Sussex, à Sackville, ainsi que dans les régions de Carleton Nord et de la Péninsule acadienne. Il compte également soutenir des cliniques à Woodstock, dans la vallée de la Kennebecasis, à Blacks Harbour et à Blackville en 2026.

Votre gouvernement est disposé à offrir son soutien : toute collectivité qui dresse un plan pour transformer sa clinique actuelle en clinique de soins communautaire recevra de l'aide.

Votre gouvernement veillera également à maximiser l'utilisation des salles d'opération afin que le plein potentiel des hôpitaux partout dans la province puisse être atteint, ce qui contribuera à améliorer l'accès aux soins.

Il investira dans des technologies modernes, y compris des listes d'attente centralisées et des systèmes de gestion de dossiers numériques connectés, grâce auxquels tous les renseignements sur la santé des patients seront regroupés au même endroit, afin que vous n'ayez pas à décrire votre situation chaque fois, et

où les professionnels de la santé pourront s'échanger ces renseignements en continu et de manière sécurisée.

PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Votre gouvernement est résolu à prendre soin des personnes qui prennent soin des gens du Nouveau-Brunswick, à savoir les médecins, les infirmières et les autres professionnels de la santé, qui font tout ce qu'ils peuvent pour surmonter les obstacles d'un système qui ne marche pas.

Un plan de recrutement de personnel en santé sera mis sur pied en collaboration avec les professionnels de la santé et devrait se traduire par de meilleures conditions de travail, un soutien au bien-être accru et un solide maintien en poste de ceux et celles qui mettent déjà toute leur énergie à notre service.

Alors que votre gouvernement évalue divers mécanismes favorisant le maintien en poste et le recrutement, il versera dans un premier temps des primes de reconnaissance et de maintien en poste aux infirmières qui prennent soin des gens du Nouveau-Brunswick. Ainsi, chaque infirmière praticienne, infirmière immatriculée et infirmière auxiliaire autorisée qui travaillent dans les hôpitaux publics et le système des soins de longue durée peut s'attendre à recevoir un versement de 10 000 \$, et un autre de 5 000 \$ l'année d'après.

Votre gouvernement travaillera avec les communautés et les experts en la matière pour tenir compte du contexte local dans les plans de recrutement et de maintien en poste des professionnels de la santé.

Il transformera le modèle de rémunération des médecins et des fournisseurs de soins primaires afin de l'harmoniser avec celui des cliniques de soins en collaboration, et il prévoira une rémunération équitable pour les soins prodigués en dehors des heures normales de travail.

Votre gouvernement veillera aussi à ce que plus de médecins soient formés. Il collaborera avec le Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick et le programme de formation médicale du Nouveau-Brunswick de l'Université Dalhousie pour créer un plus grand nombre de places de formation et de résidence en médecine, dont les dix premières au cours de l'année universitaire 2025-2026.

Il trouvera des façons novatrices de recruter des professionnels de la santé. Il travaillera notamment avec les organismes de réglementation pour faciliter la reconnaissance des titres de compétence étrangers dans le domaine des sciences infirmières, de la médecine et des autres professions de la santé.

Il révisera également le champ d'exercice des professionnels de la santé et l'élargira afin qu'ils puissent travailler à la pleine hauteur de leurs compétences et mettre à profit tous leurs savoirs.

AÎNÉS

Il est important que les aînés et leur famille aient des options et puissent faire des choix leur permettant de recevoir des soins dans la dignité.

C'est pourquoi votre gouvernement étendra le modèle Foyers de soins sans murs aux 55 foyers qui ne font pas encore partie du programme au cours de son mandat, afin que toutes les personnes qui veulent continuer à vivre chez elles puissent le faire aussi longtemps que possible.

Votre gouvernement verra à combler les pénuries de personnel pour que toute personne ayant besoin d'un lit en foyer de soins puisse y accéder et n'ait pas à vivre à l'hôpital pendant qu'elle attend. Il investira dans les salaires des préposés aux services de soutien à la personne et des préposés aux résidents afin d'augmenter le nombre d'heures de soins.

Votre gouvernement viendra également en aide aux aînés en affectant des fonds à l'augmentation des salaires des travailleurs de soins à domicile et des allocations vestimentaires et de menues dépenses, ainsi qu'en mettant en place une prestation mensuelle pour les proches aidants qui prennent soin des membres vieillissants de leur famille.

De plus, il offrira gratuitement le vaccin contre le virus respiratoire syncytial aux aînés et aux personnes vulnérables.

COMMUNAUTÉS VULNÉRABLES ET MAL DESSERVIES

Bien que l'accès aux soins de santé primaires soit un défi partout dans la province, cette réalité est particulièrement vive pour les groupes historiquement mal desservis.

Votre gouvernement prend des mesures pour changer la situation.

Les chefs des Premières Nations seront invités à participer à la mise sur pied d'un forum bilatéral et d'un processus continu visant à offrir aux Autochtones du Nouveau-Brunswick des soins de santé sûrs, équitables et adaptés à la culture.

Votre gouvernement offrira également son appui, son aide et sa collaboration aux Premières Nations afin qu'elles puissent mener à bien la conception et la mise en oeuvre de leur propre transformation des soins de santé.

Votre gouvernement s'alignera sur les pratiques exemplaires en matière de facturation pour fournir à la communauté 2SLGBTQI+ des soins de santé et de santé mentale de qualité, dont des rendez-vous plus longs et des soins d'affirmation du genre.

Il élargira l'accès aux traitements de fertilité en finançant un cycle de fécondation in vitro ainsi que les services de sage-femme et affectera des fonds à leur formation et leur éducation.

Il rendra la contraception gratuite.

Il mettra en place des tests Pap pouvant être pratiqués à la maison pour favoriser le dépistage du cancer du col utérin.

En outre, votre gouvernement a déjà approuvé la modification du Règlement 84-20 pris en vertu de la *Loi sur le paiement des services médicaux*, qui permet à l'Assurance-maladie de couvrir le coût des avortements chirurgicaux réalisés hors du milieu hospitalier dans des établissements approuvés. Même s'il reconnaît que cette mesure ne peut à elle seule améliorer immédiatement l'accès à l'avortement, il s'agit d'un premier pas important. La prochaine étape sera de travailler avec des parties prenantes comme la Société médicale du Nouveau-Brunswick et les régies régionales de la santé pour déterminer comment fournir ces services dans les collectivités.

SANTÉ MENTALE

Améliorer l'accès à des soins de santé mentale qui sont prodigués avec compassion et qui offrent du soutien aux personnes qui en ont besoin, au moment où elles en ont besoin, est une priorité pour votre gouvernement. Votre gouvernement réduira les temps d'attente en dotant le plus de cliniques de soins communautaires possible de professionnels de la santé mentale. Cela permettra non seulement d'assurer la prise en charge de la santé mentale en soins primaires, mais aussi de réduire les occurrences de problèmes graves en santé mentale.

Votre gouvernement augmentera le nombre de places en résidence pour les psychiatres et les psychologues cliniciens et élaborera un plan de rétention et de formation pour les psychologues, les conseillers et les autres professionnels de la santé mentale, en particulier dans les écoles, ce qui contribuera à renforcer la main-d'oeuvre nécessaire pour répondre aux besoins croissants en matière de services de santé mentale.

Votre gouvernement investira dans des approches de gestion communautaire pour les fournisseurs de services de première ligne qui offrent actuellement des services de soutien en santé mentale dans la province, et il prévoit d'accorder 15 subventions en 2025 et d'autres dans l'avenir.

Un poste de défenseur de la santé mentale sera créé pour que les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale puissent compter sur un allié de taille dans le système de soins de santé.

L'accès au tribunal de la santé mentale sera élargi de manière à promouvoir des solutions de rechange au système judiciaire et à veiller à ce que les gens obtiennent le soutien dont ils ont besoin. Cela permettra de réduire le nombre de personnes qui reviennent dans le système judiciaire.

Votre gouvernement travaillera en partenariat avec les Premières Nations afin de co-crée et de mettre en œuvre des programmes de santé mentale et de traitement des dépendances qui respectent les services et les pratiques des Premières Nations en matière de soins adaptés à la culture.

Il investira également dans des lits de traitement à l'échelle de la province. Des lits seront ainsi disponibles pour ceux et celles qui en ont besoin, à l'endroit et au moment voulus, et un continuum de soins pourra être offert à la fin du traitement.

Vie abordable et logement

VIE ABORDABLE

Les gens du Nouveau-Brunswick éprouvent des difficultés à faire face à l'augmentation du coût de la vie, alors que les prix de l'essence, de l'électricité et des loyers ne cessent de grimper. Votre gouvernement est déterminé à rendre la vie plus abordable grâce à des mesures ciblées qui amélioreront concrètement le quotidien.

Votre gouvernement offrira des déjeuners nutritifs gratuits et des dîners nutritifs à contribution volontaire, selon les moyens, à tous les élèves du Nouveau-Brunswick afin de favoriser leur apprentissage et d'aider à faire baisser le coût des provisions. Il optera pour des aliments locaux dans la mesure du possible.

Il offrira une remise équivalente à la taxe de vente de 10 % sur votre facture d'électricité. Cette remise sera offerte à tous les clients résidentiels qui paient la TVH sur leurs factures d'électricité et sera assurée par Énergie NB et les trois fournisseurs d'électricité municipaux de la province. Il ne sera pas nécessaire de présenter une demande.

Au cours de la session d'automne de l'Assemblée législative, votre gouvernement présentera des modifications de la Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers afin de supprimer la majoration liée au coût du carbone sur le prix hebdomadaire ajusté de l'essence. Les gens du Nouveau-Brunswick économiseront ainsi environ quatre cents le litre à la pompe.

LOGEMENT

Bien que le Nouveau-Brunswick se réjouisse de la croissance record de sa population, il en découle des répercussions à gérer, dont la hausse sans précédent de l'impôt foncier et des loyers ainsi que le nombre record de personnes sans-abri.

Votre gouvernement instaurera un plafonnement de l'augmentation des loyers à 3 % afin de rendre le coût de la vie plus abordable pour tous les locataires du Nouveau-Brunswick et modifiera la *Loi sur la location de locaux d'habitation* au cours de cette session législative.

Il entreprendra une refonte de l'impôt foncier afin d'assurer stabilité et équité.

Il travaillera avec les entreprises pour favoriser les investissements dans les solutions élaborées au Nouveau-Brunswick en matière de logement, comme les logements modulaires et préfabriqués.

Il collaborera également avec le gouvernement fédéral afin que la portion provinciale de la TVH de 10 % soit entièrement remboursée sur les nouveaux

logements construits spécialement pour la location. Cette mesure incitative est offerte dans les autres provinces atlantiques, votre gouvernement veut donc s'assurer que les promoteurs ne négligent pas le Nouveau-Brunswick dans leurs projets de construction d'immeubles à logements multiples.

Il mettra sur pied un projet pilote de préservation et d'expansion du parc de logements communautaires afin de financer le logement dans les secteurs à but non lucratif et communautaire. Ce modèle permettra de couvrir les coûts de préconstruction et d'acquisition liés au renforcement des capacités.

Votre gouvernement investira dans la rénovation des logements publics existants et dans la création de nouveaux logements publics, ainsi que dans un financement de base durable pour les maisons de transition et les services de première ligne contre la violence conjugale. De plus, il affectera des fonds aux travaux de rénovation visant à améliorer la sûreté et l'accessibilité des domiciles des aînés et des personnes handicapées souhaitant demeurer chez eux.

ITINÉRANCE

Votre gouvernement offrira des services complets aux personnes en situation d'itinérance chronique. Bien que le logement soit un premier pas, le travail ne s'arrête pas là. Il préconisera également une approche communautaire de gestion de cas pour faire face au problème croissant de l'itinérance.

Pour ce faire, il travaillera directement avec les municipalités et les groupes communautaires qui adhèrent déjà au principe du logement d'abord et appuiera l'élargissement de ce principe.

SOUTIEN DU REVENU

Votre gouvernement se penchera sur les options en matière de revenu de base pour les personnes handicapées.

Il renforcera la capacité des personnes touchant l'aide sociale à participer pleinement au marché du travail sans sanction pécuniaire ni perte de prestations.

En outre, votre gouvernement augmentera les taux d'aide sociale afin que les gens puissent mieux composer avec la hausse des coûts de l'alimentation et du logement, tout en veillant à ce que les règlements ne pénalisent pas les bénéficiaires.

Éducation

STABILITÉ DANS LES SALLES DE CLASSE

Le surpeuplement et le manque de personnel dans les écoles sont une source de stress pour les enseignants, les employés et les élèves. Il est essentiel d'offrir un meilleur environnement d'apprentissage aux élèves du Nouveau-Brunswick afin qu'ils reçoivent l'éducation de qualité à laquelle ils ont droit.

Votre gouvernement s'engage à recruter et à retenir des enseignants, du personnel de soutien, des assistants en éducation et des chauffeurs d'autobus dans le but d'alléger la pression et de créer un milieu plus propice à l'apprentissage. Il est déterminé à améliorer les conditions de travail de tous les éducateurs en mettant l'accent sur l'amélioration du soutien et leur mieux-être.

Votre gouvernement augmentera le soutien financier destiné aux personnes qui choisissent des professions en éducation dans le but d'ajouter de nouveaux talents au système éducatif.

Il travaillera avec les enseignants, les éducateurs, les experts et les parents à l'élaboration d'un nouveau plan de 10 ans et définira une nouvelle vision collective de l'éducation.

Il appuiera l'inclusion scolaire de tous les élèves en révisant la composition de la salle de classe et en comblant les lacunes en matière de personnel, de formation et de ressources qui ont entravé la mise en œuvre efficace de la Politique 322.

Pour que les besoins en apprentissage des élèves soient comblés, votre gouvernement veillera à ce que les écoles disposent de suffisamment de personnel, d'espace et de ressources afin d'offrir un soutien en littératie et en numératie et de favoriser les comportements d'apprentissage. Cette mesure offrira aux élèves davantage de séances en petits groupes ou de soutien individuel.

Il fournira au personnel scolaire et aux élèves les outils nécessaires pour créer un milieu propice à l'apprentissage, tout en mettant à profit des appareils électroniques personnels et d'autres technologies de façon judicieuse.

De plus, il maintiendra l'accès à l'immersion précoce en français dès la première année et élargira l'accès au programme pour les élèves en sixième année.

GARDE D'ENFANTS

Un trop grand nombre de familles au Nouveau-Brunswick ont du mal à trouver des services de garderie à prix abordable. Votre gouvernement s'est fixé pour objectif d'éliminer la liste d'attente pour ces services.

Ainsi, il veillera au maintien en poste des éducateurs de la petite enfance par l'amélioration de leurs conditions de travail et la hausse de leur salaire. Il augmentera également le soutien financier aux étudiants qui souhaitent faire carrière dans ce domaine.

Les efforts visant à offrir des services de garderie à 10 \$ par jour dans l'ensemble de la province se poursuivront pour améliorer l'accès à ces services.

Il réduira également le fardeau administratif et réglementaire des exploitants de garderie, leur permettant ainsi d'offrir un service hors pair aux enfants du Nouveau-Brunswick.

ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

De nombreux étudiants postsecondaires peinent à trouver un logement abordable et accessible. Votre gouvernement collaborera avec les universités et les collèges pour élaborer des stratégies à long terme en matière de logements pour étudiants.

Développement économique**RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE**

Pour se donner les moyens de servir la population et de lui fournir les services dont elle a besoin, votre gouvernement doit faire preuve de responsabilité financière. Il s'engage donc à présenter un budget équilibré chaque année de son mandat.

RÉPONDRE AUX BESOINS EN MAIN-D'OEUVRE

Pour assurer la prospérité de notre économie, nous devons nous attaquer aux problèmes de pénurie de main-d'oeuvre.

Pour ce faire, votre gouvernement accordera des subventions aux étudiants du Nouveau-Brunswick qui s'inscrivent dans les programmes hautement prioritaires, comme les soins de santé, les métiers de la construction et l'éducation.

Il orientera les voies d'immigration vers ces domaines ciblés et aidera les personnes nouvellement arrivées qui choisissent le Nouveau-Brunswick à bien s'intégrer.

Votre gouvernement simplifiera le processus de reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger pour permettre aux nouveaux arrivants de trouver un emploi plus facilement et plus rapidement.

Il verra à l'instauration progressive de l'équité salariale dans le secteur privé et dans celui des soins, en utilisant un modèle semblable à celui du Québec et de l'Ontario.

Il aidera les gens du Nouveau-Brunswick sans emploi ou sous-employés à se perfectionner pour répondre aux besoins du marché du travail.

MISER SUR LES BONNES OCCASIONS

Votre gouvernement souhaite tirer parti des occasions et des atouts de la province en investissant dans les bons secteurs au bon moment, notamment en ciblant les nouvelles avenues offertes par les domaines de l'énergie, de la technologie, de l'agriculture et du secteur manufacturier.

Il mettra en place un plan énergétique qui offrira une énergie abordable, fiable et propre aux gens du Nouveau-Brunswick ainsi qu'aux entreprises. Alors qu'il continue la transition vers un réseau zéro émission, il travaillera avec le

gouvernement fédéral afin de garantir que les grands émetteurs assumeront le fardeau du prix du carbone.

Il améliorera la couverture cellulaire et l'Internet haute vitesse dans la province afin que les gens puissent rester connectés et profiter d'un milieu de travail flexible.

Pour favoriser les investissements en recherche, en automation et en technologie qui en bout de course amélioreront la productivité, il reverra et bonifiera les crédits d'impôt à l'investissement.

Il augmentera les exportations en diversifiant les marchés internationaux du Nouveau-Brunswick et en travaillant avec nos voisins canadiens pour éliminer les obstacles au commerce et les barrières liées aux titres de compétences qui entravent l'économie.

Le gouvernement reconnaît que les arts et la culture sont de puissants moteurs économiques et sociaux. C'est pourquoi il tirera profit des occasions d'investir dans les artistes du Nouveau-Brunswick, ainsi que dans les institutions et secteurs culturels et créatifs. Cette mesure se traduira par des emplois bien rémunérés et une économie créative prospère dont nous pourrions tous tirer fierté.

Il soutiendra les travaux du comité de transition sur le statut de l'artiste.

Votre gouvernement optimisera les infrastructures au moyen d'un plan de gestion des actifs pour les infrastructures de transport. Il s'assurera ainsi que la priorité est accordée à la réparation ou au remplacement des routes et des ponts et que les entrepreneurs sont payés à temps.

Environnement

Compte tenu de la fréquence accrue des événements météorologiques extrêmes et des étés de plus en plus chauds, il faut en faire plus pour protéger la population et la planète.

Votre gouvernement croit que toutes les personnes du Nouveau-Brunswick ont droit à de l'air et à de l'eau purs. Il modernisera donc la *Loi sur l'assainissement de l'air* et la *Loi sur l'assainissement de l'eau*.

Il exigera aussi que l'ensemble des nouveaux bâtiments publics, comme les écoles, les hôpitaux et les foyers de soins de longue durée, soient dotés de systèmes modernes de filtration de l'air, de chauffage et de refroidissement, conformes à la norme ASHRAE 241. De plus, des unités de filtration d'air et de refroidissement adaptées seront installées dans les infrastructures publiques existantes.

Pour inciter les gens du Nouveau-Brunswick à profiter du plein air, votre gouvernement accordera à la population un rabais de 25 % sur le coût des laissez-passer pour les parcs provinciaux.

En vue d'améliorer la santé de la population, il collaborera avec les collectivités afin d'accroître les infrastructures de transport actif, comme les sentiers pédestres et cyclables.

Il bonifiera l'aide financière pour l'amélioration énergétique des maisons ainsi que le programme de thermopompes gratuites et instaurera un programme provincial d'amélioration énergétique faisant appel à l'énergie solaire.

Il s'assurera que tous les bâtiments gouvernementaux atteignent la carboneutralité et que la flotte de véhicules, y compris les autobus scolaires, soit électrifiée d'ici 2035.

Il fera passer la superficie des terres et des cours d'eau à vocation de conservation de 10 % à 15 %. Il travaillera aussi avec les collectivités et les Premières Nations pour dresser un plan visant à atteindre 30 %.

Il reverra et mettra à jour le plan de préparation aux situations d'urgence provincial pour faire face au nombre croissant d'épisodes météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques.

Il mettra en oeuvre un plan de lutte contre l'érosion côtière afin de mieux protéger les collectivités et le littoral.

Votre gouvernement étudiera les solutions de rechange à l'utilisation de pesticides et d'herbicides et réévaluera la sécurité du glyphosate à l'aide de nouvelles données relatives au Nouveau-Brunswick.

Il appliquera aussi les recommandations du Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement concernant l'ajout de restrictions sur l'utilisation des pesticides et des herbicides et l'étude de l'interdiction des pulvérisations aériennes.

Gouvernement de confiance

La population du Nouveau-Brunswick attend de son gouvernement qu'il fournisse les services dont elle a besoin, et ce, en faisant preuve de diligence, de transparence et de collaboration. Votre gouvernement a pris des engagements précis afin de favoriser la confiance vitale nécessaire.

Il procédera à une refonte de la législation sur le droit à l'information en vue de faciliter un accès moins restrictif aux renseignements pour le public et modernisera et renforcera le registre des lobbyistes pour accroître la transparence et la responsabilisation.

Il renforcera la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, souvent appelée loi sur les dénonciateurs. Cela permettra de garantir l'anonymat et la protection de l'emploi des personnes qui lancent l'alerte, afin que nul ne craigne de dénoncer des actes et d'agir dans l'intérêt du bien commun.

Il adoptera le principe de l'accès par défaut et élargira la disponibilité des données ouvertes à l'échelle du gouvernement.

Il veillera à ce que les pratiques de l'Assemblée législative soient modernes et adaptées aux objectifs escomptés, entre autres, la création de calendriers fixes, la possibilité de participer à distance et la modernisation des travaux des comités.

Il interdira les dons politiques provenant de l'extérieur de la province pour renforcer la confiance du public dans tous les partis politiques.

Il analysera promptement les recommandations des rapports de 2024 du Bureau du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés et s'efforcera de leur donner suite. En outre, il veillera à renforcer la capacité d'élaboration de politiques sociales et à prendre les mesures nécessaires pour mieux protéger les enfants et les aînés du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement collaborera avec les municipalités afin de mettre en place une réforme fiscale exhaustive et équitable.

Il assurera l'indépendance du bureau provincial de la Santé publique afin de garantir une prise de décision impartiale et fondée sur des données scientifiques.

Votre gouvernement est déterminé à rétablir les relations avec les Premières Nations en se fondant sur le principe de nation à nation, qui favorise une relation de confiance et une compréhension commune des obligations découlant des traités. Dans le cadre de ces efforts, il renégociera les accords fiscaux pour assurer un traitement équitable à toutes les parties.

Conscient de l'importance des deux langues officielles de la province, il nommera un ou une sous-ministre pour diriger le Secrétariat aux langues officielles, établira un comité permanent sur les langues officielles et mettra en œuvre les recommandations du rapport McLaughlin-Finn.

De plus, votre gouvernement passera en revue sans tarder le rapport final de la commissaire sur le racisme systémique et y donnera suite, tout en dressant un plan de mise en œuvre des recommandations en temps opportun.

Ce sont là des étapes importantes qui démontrent à la population néo-brunswickoise que le gouvernement est à l'écoute et souhaite collaborer. Il est également important de noter que votre gouvernement est déjà passé à l'action pour aborder nos préoccupations communes.

Conclusion

L'électorat du Nouveau-Brunswick a exprimé clairement qu'il était prêt pour le changement, qu'il veut un gouvernement non seulement à l'écoute, mais aussi soucieux de collaborer avec lui pour trouver des solutions novatrices aux défis qui parsèment notre route.

Votre gouvernement ne prend pas à la légère la responsabilité qui lui a été confiée.

Il est prêt à gagner la confiance des personnes qu'il sert, à écouter leurs idées, à travailler avec elles et à s'atteler à façonner l'avenir florissant auquel nous pouvons tous aspirer.

Merci.

Son honneur se retire de la Chambre.

La présidente de l'Assemblée remonte au fauteuil.

Il est ordonné que l'hon. Susan Holt, première ministre, soit autorisée à déposer un projet de loi intitulé *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique*. (Projet de loi 1.)

En conséquence, la première ministre présente le projet de loi à la Chambre, lequel est reçu et lu une première fois.

La présidente, conformément à la *Loi électorale*, dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du scrutin des élections générales tenues le 21 octobre 2024 pour les diverses circonscriptions électorales de la province.

Sur la motion de la première ministre, appuyée par M. M. LeBlanc :

Il est résolu que le rapport soit consigné au Journal de la Chambre.

Voici le rapport :

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE DES DÉPUTÉ(E)S
DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
TENUE LE 21 OCTOBRE 2024

Paragraphe 96(5) de la *Loi électorale*

1 Restigouche-Ouest

Diane Cyr	PC	1733	
Gilles LePage	L	3993	E
Ronald Geraghty	PRINB	116	
Myriam Cormier	PVNBGP	380	

2 Restigouche-Est

Normand Pelletier	PC	2271	
Guy H. Arseneault	L	3590	E
Daisy Petersen	NPDNB	501	
Gilles Cormier	PVNBGP	389	

3 Belle-Baie—Belledune

Louis Robichaud	PC	1254	
Marco LeBlanc	L	5053	E
Tyler (Ty) Boulay	NPDNB	293	
Rachel Boudreau	PVNBGP	1411	

4 Bathurst

Kim Chamberlain	PC	2029	
René Legacy	L	3357	E
Jeff Frenette	NPDNB	212	
Robert Kryszko	PVNBGP	325	

5 Hautes-Terres—Nepisiguit

Jason Purdy	PC	1454	
Luc Robichaud	L	4675	E

6 Caraquet

Jean Paul Lanteigne	PC	719	
Isabelle Thériault	L	6002	E

7 Shippagan-Les-Îles

François Robichaud	PC	530	
Eric Mallet	L	5021	E
Wilfred Roussel	PVNBGP	1111	

8 Tracadie

Gertrude McLaughlin	PC	537	
Keith Chiasson	L	5030	E
Serge Brideau	PVNBGP	3829	

9 Baie-de-Miramichi—Neguac

Réjean Savoie	PC	3146	
Sam Johnston	L	4219	E
Wayne Hitchcock	PVNBGP	711	

10 Miramichi-Est

Michelle Conroy	PC	3633	E
Veronique Arsenault	L	2921	
Josh Shaddick	PVNBGP	355	
Tom L'Huillier	AGNB	236	

11 Miramichi-Ouest

Mike Dawson	PC	3814	E
Mark Hambrook	L	2254	
Genevieve MacRae	PVNBGP	273	
Rhonda L'Huillier	AGNB	229	
Richard Sutherland	IND	112	

12 Kent-Nord

Carl Cosby	PC	1441	
Pat Finnigan	L	3928	E
Kevin Arseneau	PVNBGP	3251	
Carole Boudreau	AGNB	145	

13 Beausoleil—Grand-Bouctouche—Kent

Ann Bastarache	PC	1761	
Benoît Bourque	L	5794	E
Lenny O'Brien	CNBP	112	
Eddy Richard	PRINB	90	
Bernadette Morin	PVNBGP	1220	

14 Baie-de-Shediac—Dieppe

René Ephestion	PC	1803	
Robert Gauvin	L	6530	E
Chantal Landry	PVNBGP	1254	

15 Shediac—Cap-Acadie

Christine Arsenault	PC	1322	
Jacques LeBlanc	L	5438	E
Jean Bourgeois	PVNBGP	2901	

16 Tantramar

Bruce Phinney	PC	1166	
John Higham	L	1276	
Donna Allen	PRINB	57	
Evelyne Godfrey	NPDNB	84	
Megan Mitton	PVNBGP	2468	E

17 Dieppe-Memramcook

Dean Léonard	PC	1311	
Natacha Vautour	L	5600	E
Jacques Giguère	PVNBGP	1531	

18 Moncton-Est

Paolo (PJ) Andreetti	PC	1903	
Alexandre Cédric Doucet	L	4449	E
Alex Gagne	NPDNB	329	
Diani Blanco	PVNBGP	736	

19 Moncton-Centre

Dave Melanson	PC	1738	
Rob McKee	L	3501	E
James Ryan	NPDNB	242	
Sarah Colwell	PVNBGP	711	

20 Moncton-Sud

Greg Turner	PC	2229	
Claire Johnson	L	3559	E
Vincent Merola	PVNBGP	900	

21 Moncton-Nord-Ouest

Ernie Steeves	PC	3536	
Tania Sodhi	L	3761	E
Ana Santana	PVNBGP	804	

22 Champdoré-Irishtown

Ricky Gautreau	PC	2450	
Lyne Chantal Boudreau	L	3732	E
Adam Hennessey	PRINB	103	
Matthew Ian Clark	PVNBGP	743	

23 Riverview

Rob Weir	PC	3114	E
Scott Grant	L	2740	
Rebecca Mallaley	PRINB	69	
Desiree Despres	NPDNB	128	
Sarah Lord	PVNBGP	1978	

24 Albert-Riverview

Sherry Wilson	PC	4363	E
Dave Gouthro	L	2599	
William Jones	PRINB	97	
Liam MacDougall	PVNBGP	972	
Sharon Buchanan	AGNB	297	

25 Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills

Don Monahan	PC	4284	E
Connie Larson	L	2289	
Anthony Matthews	PRINB	149	
Brian Boucher	PVNBGP	1093	

26 Sussex-Three Rivers

Tammy Scott-Wallace	PC	3789	E
Bruce Northrup	L	3282	
Wayne Wheeler	PRINB	159	
Teri McMackin	PVNBGP	1235	

27 Hampton—Fundy-St. Martins

Faytene Grasseschi	PC	3035	
John Herron	L	3259	E
Barbara Dempsey	PRINB	120	
Gordie Stackhouse	NPDNB	171	
Laura Myers	PVNBGP	1553	
Peter Graham	AGNB	153	

28 Quispamsis

Blaine Higgs	PC	3668	
Aaron Kennedy	L	3861	E
Alex White	NPDNB	360	
Andrew Conradi	PVNBGP	378	
David Raymond Amos	IND	42	

29 Rothesay

Hugh J. (Ted) Flemming	PC	3373	
Alyson Townsend	L	4085	E
Austin Venedam	PRINB	85	
Zara MacKay-Boyce	PVNBGP	549	

30 Saint John-Est

Glen Savoie	PC	3181	E
David Alston	L	3147	
Denise Campbell	PRINB	92	
Josh Floyd	NPDNB	252	
Gerald Irish	PVNBGP	514	
Tanya Graham	AGNB	118	

31 Saint John Portland-Simonds

Paul Dempsey	PC	2497	
John Dornan	L	3546	E
P.J. Duncan	PVNBGP	438	

32 Saint John Harbour

Adam Smith	PC	1563	
David Hickey	L	3413	E
Shelley Craig	PRINB	82	
Kenneth Procter	NPDNB	228	
Mariah Darling	PVNBGP	715	

33 Saint John-Ouest—Lancaster

Kim Costain	PC	2787	
Kate Elman Wilcott	L	3525	E
Sherie Vukelic	PRINB	69	
Jane Ryan	NPDNB	330	
Joanna Killen	PVNBGP	864	

34 Kings-Centre

Bill Oliver	PC	3821	E
Brian Stephenson	L	2557	
Crystal Tays	PRINB	139	
Bruce Dryer	PVNBGP	1136	

35 Fundy-The Isles-Saint John Lorneville

Ian Lee	PC	3971	E
Patty Borthwick	L	2052	
Sharon Greenlaw	CNBP	113	
Keith Tays	PRINB	88	
Chris Wanamaker	NPDNB	158	
Rhonda Connell	PVNBGP	346	

36 Sainte-Croix

Kathy Bockus	PC	3271	E
Troy Lyons	L	2063	
Krysten Mitchell	PRINB	82	
Bola Ademolu	NPDNB	90	
Mark Groleau	PVNBGP	1442	
Alex Tessmann	AGNB	96	
Kris Booth	IND	170	

37 Oromocto-Sunbury

Mary E. Wilson	PC	4381	E
Stephen Horsman	L	2725	
Glenna Hanley	NPDNB	341	
Emerald Gibson	PVNBGP	868	

38 Fredericton-Grand Lake

Kris Austin	PC	4456	E
Kevin Dignam	L	2277	
Arthur Taylor	NPDNB	195	
Ken Washburn	PVNBGP	862	
Rick DeSaulniers	AGNB	461	

39 Fredericton-Lincoln

Daniel Chippin	PC	2307	
Joni Leger	L	2244	
David Coon	PVNBGP	3646	E

40 Fredericton-Sud—Silverwood

Nicolle Carlin	PC	2287	
Susan Holt	L	4605	E
Nicki Lyons-MacFarlane	NPDNB	165	
Simon Ouellette	PVNBGP	1860	

41 Fredericton-Nord

Jill Green	PC	2753	
Luke Randall	L	4130	E
Andrew Vandette	PRINB	46	
Matthew Stocck	NPDNB	120	
Anthea Plummer	PVNBGP	922	
Glen Davis	AGNB	107	

42 Fredericton-York

Ryan Cullins	PC	3572	E
Tanya Whitney	L	2527	
Steven J. LaForest	NPDNB	133	
Pam Allen-LeBlanc	PVNBGP	1673	
Michael Broderick	AGNB	256	

43 Hanwell-New Maryland

Judy Wilson-Shee	PC	3948	
Cindy Miles	L	4006	E
Meryl W. Sarty	PRINB	67	
Joël Cyr LaPlante	NPDNB	119	
Susan Jonah	PVNBGP	1051	
Kris Hurtubise	AGNB	177	

44 Carleton-York

Richard Ames	PC	4622	E
Chris Duffie	L	2136	
Burt Folkins	PVNBGP	675	
Sterling Wright	AGNB	415	

45 Woodstock-Hartland

Bill Hogan	PC	4199	E
Marisa Pelkey	L	2549	
Bo Sheaves	NPDNB	138	
Jada Roche	PVNBGP	276	
Charlie Webber	AGNB	575	
Ernest Culberson	IND	209	

46 Carleton-Victoria

Margaret Johnson	PC	4798	E
Julian Moulton	L	2159	
Rebecca Blaevoet	PVNBGP	451	
Tasha Rossignol	PJSNB	290	

47 Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin

Marc-André Ross	PC	2493	
Chuck Chiasson	L	4976	E
Dani McLean-Godbout	PVNBGP	540	

48 Edmundston—Vallée-des-Rivières

Roger Quimper	PC	1049	
Jean Claude (JC) D'Amours	L	5573	E
Sylvain Gerald Voisine	PJSNB	186	

49 Madawaska-Les-Lacs—Edmundston

Michel Morin	PC	1970	
Francine Landry	L	4798	E
Richard Barahoga	CNBP	53	
André Martin	NPDNB	114	
Alain Martel	PVNBGP	218	

La présidente informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, elle a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont elle s'offre à faire la lecture. (Elle en est dispensée.)

Sur la motion de M. Bourque, appuyé par M^{me} Wilcott, il est résolu que le discours de S.H. la lieutenant-gouverneure soit mis en délibération sur-le-champ.

M. Bourque, député de la circonscription électorale de Beausoleil—Grand-Bouctouche—Kent, appuyé par M^{me} Wilcott, députée de la circonscription électorale de Saint John-Ouest—Lancaster, propose une adresse en réponse au discours de S.H. la lieutenant-gouverneure, adresse dont il donne lecture de sa place et qu'il fait remettre à la présidente, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

Fredericton (N.-B.)
le 19 novembre 2024

À Son Honneur,
l'honorable Brenda L. Murphy,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'élève un débat. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Savoie, chef de l'opposition et député de la circonscription électorale de Saint John-Est.

Sur la motion de la première ministre, appuyée par M. M. LeBlanc, il est résolu que Guy Arseneault, député de la circonscription électorale de Restigouche-Est, et Benoît Bourque, député de la circonscription électorale de Beausoleil—Grand-Bouctouche—Kent, soient nommés à la vice-présidence de l'Assemblée.

La séance est levée à 15 h 9.